

Bon de Commande

A retourner libellé, daté et signé, accompagné du règlement avant le 31 Janvier 2019

A COMPLETER LISIBLEMENT EN LETTRES CAPITALES

(Informations pour facturation)

Raison sociale.....

Contact

Nom et Adresse de Facturation :

.....

.....

Code postal :..... Ville :.....

Pays : Téléphone (*obligatoire*) :

Email (*obligatoire*) :

N° TVA intracommunautaire (*obligatoire*).....

Mode de paiement :

Virement IBAN : FR76 1020 7004 2620 2165 7032 075 BIC : CCBPFRPPMTG

Chèque à l'ordre de "CARPROMO", Société Commerciale de la FFC

Immeuble le Cardinet – 8 Rue Bernard Buffet – 75017 Paris

Les Formules Gagnantes

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL Adhérent FFC	TOTAL Non Adhérent
1 – Stand 6 m ² tout équipé (moquette, identification, écran, table basse et fauteuils, plante)		1 990 € -20 % Remise Adhérent FFC	€ HT	€ HT
2 - Stand 9 m ² tout équipé (moquette, identification, écran, table basse et fauteuils, 1 mange-debout avec 4 chaises, 3 plantes)		2 980 € -30 % Remise Adhérent FFC	€ HT	€ HT
3 - Stand 18 m ² tout équipé (moquette, identification, écran, table basse et fauteuils, 2 mange-debout avec 6 chaises, 5 plantes)		4 900 € -40 % Remise Adhérent FFC	€ HT	€ HT
4- Soirée Tradition Antillaise 22 Juin		60 €	€ HT	€ HT
TVA / 20%				TVA
MONTANT TOTAL TTC A PAYER				€ TTC

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente jointes au présent bon de Commande, et les accepter sans réserve ni restriction.

Cachet de la société

Date et lieu :

Nom et prénom du signataire (obligatoire) :

Signature :

Merci de joindre une photocopie de l'avis de virement et de vous assurer auprès de votre banque que le nom de votre société apparait en toutes lettres sur les documents, afin d'éviter toutes difficultés de reconnaissance de paiement. Tous les frais bancaires de virement sont à la charge du client.

Vos contacts au sujet de cette commande : frederic.richard@ffc-carrosserie.org – 06 82 87 69 34

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Salon SOLUCAR Antilles-Guyane 2019 – Du 20 au 22 Juin 2019 - Guadeloupe

PREAMBULE:

- La dénomination « *FFC* » désignera la société organisatrice de la manifestation, telle qu'identifiée sur le bon de commande comme destinataire de la présente commande ;
- La dénomination « *Client* » désignera indifféremment tout auteur de la commande objet des présentes ;
- La dénomination « *Salon* » désignera indifféremment la manifestation organisée par la FFC, telle **qu'indiquée sur le bon de commande** comme manifestation donnant lieu à la présente commande de stand.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande passée par le Client, portant sur des titres d'accès au Salon organisé par la FFC.

Le fait de passer commande emporte acceptation expresse par le Client des présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes autres dispositions, notamment les conditions générales d'achat du Client.

ARTICLE 2 – PASSATION DE COMMANDE –ANNULATION

2.1 Toute commande doit être établie au moyen du bon de commande fourni par la FFC **au Client**, à l'exclusion de tout autre moyen de commande.

Le Client s'engage à respecter le cas échéant, les délais de passation de commande tels qu'indiqués sur le bon de commande susvisé. A défaut, la commande, considérée comme tardive, ne pourra être honorée par la FFC.

Par ailleurs, une commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée du chèque ou virement émis par le Client en règlement de la totalité du montant dû.

2.2 Toute annulation totale ou partielle de commande intervenant après le 31 mars 2019, doit être notifiée à la FFC, obligatoirement par écrit (par courriel, **à l'adresse** frederic.richard@ffc-carrosserie.org) et ne donnera lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 3 - TARIFS

3.1 Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes.

3.2 Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

ARTICLE 4 - PAIEMENT

Le règlement de la commande s'effectue impérativement en chèque bancaire ou postal, ou par virement bancaire.

ARTICLE 5 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et sont communiquées aux tiers intervenant dans l'organisation logistique et administrative du Salon.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux informations vous concernant. Pour l'exercer, veuillez-vous adresser en ligne ou par courrier à : frederic.richard@ffc-carrosserie.org

ARTICLE 6 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

6.1 Un stand ne peut être remboursé, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation de la manifestation et de décision par la FFC. En cas d'annulation pour cas de force majeure (attentat, conditions climatiques sévères, grèves...), les exposants ne pourront prétendre à remboursement.

6.2 Un stand ne peut être revendu.

6.3 À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date ou d'horaire du Salon pour lequel vous avez réservé un stand, vous acceptez que la FFC puisse utiliser les coordonnées que vous avez renseignées pour vous tenir informés de la marche à suivre.

ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les ventes d'espaces visées aux présentes conditions sont soumises à la loi française.

En cas de litige, le Tribunal de Paris est seul compétent.